

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 318

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et M. Son-Forget

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 46, après le mot :

« descriptif »

insérer les mots :

« précis et compréhensible »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de s'assurer que les personnes qui ont recours à la PMA soient parfaitement informées.